



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 05.12.2023

Grande Salle Hôtel-de-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 septembre 2023
 2. Message relatif au subventionnement et au cautionnement de la construction du nouvel EMS « Castel Notre-Dame » à Martigny
 - 2.1. approbation de la proposition du Conseil municipal
 3. Message relatif à la rénovation de la Piscine municipale
 - 3.1. approbation de la proposition du Conseil municipal
 4. Approbation du budget 2024 de la Commune de Martigny
 5. Divers
-



CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction.....	3
2	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	3
3	Approbation de l'ordre du jour	4
4	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 septembre 2023.....	4
5	Message relatif au subventionnement et au cautionnement de la construction du nouvel EMS « Castel Notre-Dame » à Martigny	4
5.1	Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes.....	4
5.2	Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari	6
5.3	Groupe Le Centre / Sophie Fort	7
5.4	Groupe Les Vert.es / Mathilde Michellod.....	7
5.5	Groupe PS-GC / Cyril Moulin.....	8
5.6	Vote.....	9
5.7	Commentaire du Conseil municipal / David Martinetti.....	9
6	Message relatif à la rénovation de la Piscine municipale.....	9
6.1	Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes.....	9
6.2	Groupe PLR / Samuel Orsinger.....	10
6.3	Groupe Le Centre / Justin Vouillamoz.....	11
6.4	Groupe Les Vert.es / Miko D'Inverno.....	11
6.5	Groupe PS-GC / Thomas Dos Santos Silva.....	11
6.6	Vote.....	12
6.7	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	12
7	Approbation du budget 2024 de la Commune de Martigny	13
7.1	Comment Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes	13
7.2	Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari	17
7.3	Groupe Le Centre / Marie-Thérèse Giroud	18
7.4	Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz.....	19
7.5	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	20
7.6	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	21
7.7	Vote.....	22
7.8	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	22
8	Divers	22
8.1	Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet.....	23
8.2	Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	24
8.3	Groupe les Vert.es / Séverine Cesalli	24
8.4	Commission santé, affaires sociales et formation / Pilar Dini	24
8.5	Groupe les Vert.es / Ludovic Pignat.....	25
8.6	Groupe les Vert.es / Mathilde Michellod	25
8.7	Groupe Le Centre / Stéphane Veya.....	25
8.8	Commission santé, affaires sociales et formation / Nathalie Rouvinez	26

CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le Président Monnet souhaite la bienvenue à ce 10^{ème} Plénum.

Absence de Johan Donnet Descartes, le groupe PS-GC propose M. Cyril Moulin en remplacement.

Les excusé.es sont : Johan Donnet Descartes, Gaël Papilloud, Frédéric Nouchi, Nicolas Folonnier.

Nous sommes 55 membres présents, ce qui signifie 54 personnes votantes.

2 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

C'est avec une profonde tristesse que la Ville de Martigny a appris le décès de l'un de ses citoyens les plus éminents. Léonard Gianadda survenu dans la matinée du 3 décembre 2023 à l'âge de 88 ans. Martigny a perdu l'une de ses figures les plus marquantes, un homme qui laisse une empreinte indélébile sur notre ville mais également en Valais, en Suisse et au-delà dans toute l'Europe. Je vais vous lire quelques lignes afin de lui rendre hommage. Un hommage que vous avez peut-être eu l'occasion de lire sur nos différents canaux de communication, mais il me tient à cœur de lire devant vous ce soir.

Léonard Gianadda était bien plus qu'un citoyen dévoué ; il était un visionnaire, un leader et un défenseur infatigable de l'excellence, de l'art et de l'histoire. Né le 23 août 1935, il a consacré sa vie à faire « quelque chose de grand ». Il a incarné l'esprit même du mécénat, un homme dont la passion pour l'art et la culture a transcendé les frontières, laissant un héritage éternel dans notre ville. Son engagement a été un catalyseur : il a placé Martigny sur la carte touristique suisse mais également dans le panorama culturel européen avec des expositions en provenance des quatre coins du monde, et des œuvres exposées pour la première fois en Valais. On se souviendra en 2014 de la statue du discobole de Myron ou, en 2017, de la venue du tableau « Impression soleil levant » de Claude Monet.

En 45 ans, le mécène a attiré à Martigny plus de dix millions de visiteurs et marqué durablement l'évolution de notre ville. Il a été nommé membre d'honneur de la Société de développement et a reçu le Milestone du tourisme suisse dans la catégorie « Œuvre d'une vie ». Décoré et honoré par un grand nombre de pays dont la France, la Russie, la Suisse et l'Italie, il n'a jamais cessé d'enrichir notre ville et de favoriser son développement économique. Visionnaire et ambitieux, jamais à court d'idées, Léonard Gianadda a embelli les ronds-points de la ville dès 1994 avec des œuvres de sculpteurs suisses. Il a d'ailleurs déclaré fièrement il y a quelques temps sur la RTS « Martigny est la seule ville où les feux rouges sont remplacés par des œuvres d'art ». Barryland ouvre ses portes en 2006, c'est le résultat concret de plusieurs années de discussions autour du chien Saint-Bernard et le témoignage de la vision de Monsieur Gianadda pour l'essor touristique de sa ville. Son dévouement philanthropique s'étend au-delà des murs de la Fondation, touchant divers secteurs de la vie communautaire.

En 2009, le mécène octodurien est l'initiateur de la Fondation Annette et Léonard Gianadda qui s'engage pour le social. Dix ans plus tard, il crée la Fondation Léonard Gianadda Mécénat qui soutient entre autres le sport et la culture. S'il est difficile voire impossible d'énumérer la liste de toutes ses contributions à Martigny, nous nous souviendrons des vitraux de la chapelle protestante réalisés par Hans Erni, de l'aménagement de l'ancienne crypte en Espace St-Michel, du financement du nouveau funérarium et du cinéma Corso, de la rénovation de la maison de commune et école de la Bâtiaz, de la Maison de l'horloge ainsi que de la grange à Emile au Bourg, et aussi de son implication dans le réaménagement de l'Amphithéâtre. Enfin, depuis plus de 30 ans, Léonard Gianadda a fait vibrer les Suisses et les touristes avec sa généreuse contribution aux feux d'artifice du 1er août, connus loin à la ronde.

En cet hommage, nous exprimons notre reconnaissance profonde envers Léonard Gianadda, un bienfaiteur d'exception, un homme dont l'héritage perdurera à travers les générations à venir. Le Conseil se réunira dans les prochains jours et discutera comment pérenniser au mieux son souvenir, l'idée de renommer un espace public en son nom sera discuté. Merci Léonard Gianadda pour avoir éclairé nos vies et façonné le destin artistique, culturel et social de Martigny. La Ville de Martigny exprime ses condoléances les plus sincères à la famille et aux proches de Léonard Gianadda. Qu'il repose en paix et que son esprit continue de guider et d'inspirer notre communauté.

En accord avec le Président, nous vous invitons à un moment de silence.

CONSEIL GENERAL

3 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est annoncé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 septembre 2023
2. Message relatif au subventionnement et au cautionnement de la construction du nouvel EMS « Castel Notre-Dame » à Martigny
 - a) approbation de la proposition du Conseil municipal
3. Message relatif à la rénovation de la Piscine municipale
 - a) approbation de la proposition du Conseil municipal
4. Approbation du budget 2024 de la Commune de Martigny
 - a) approbation des décisions annuelles d'imposition
 - b) approbation du budget 2024
5. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité à des membres présents.

4 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 septembre 2023

Le PV est accepté à l'unanimité des membres présents.

5 Message relatif au subventionnement et au cautionnement de la construction du nouvel EMS « Castel Notre-Dame » à Martigny

5.1 Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion (CoGest) a pu examiner le message susmentionné.

Pour ce faire, nous avons notamment pu participer à la séance spécifique de présentation du projet le 7 novembre 2023, en présence de Madame la Présidente Couchepin Vouilloz, du Chef de Service Petoud ainsi que de M. Jordan, architecte de la Ville.

Nous exprimons ici nos sincères remerciements à ces acteurs clés, dont les explications ont facilité notre compréhension.

Enjeux et objectifs de la construction

La demande du Conseil municipal concerne la construction d'un nouvel EMS en remplacement de l'actuel "Castel" qui souffre à ce jour de plusieurs défauts constructifs et fonctionnels.

Suite à la réalisation d'un concours d'architecture, le choix s'est porté sur un projet de bâtiment de 3 niveaux et comportant 104 chambres qui, selon le jury, démontre un fort potentiel par sa simplicité et sa plasticité.

Du point de vue financier, l'estimation des coûts de construction du nouveau bâtiment se monte à CHF 40'210'000.-- TTC.

CONSEIL GENERAL

Dans ce montant ne sont pas compris les coûts suivants :

- Démolition du Castel existant : une estimation du coût de démolition a été demandée au bureau T. Coquoz. Le montant est estimé à CHF 1.1 million TTC ;
- Aménagement du parc public à l'Ouest du nouveau Castel.

Structure juridique

La Fondation Castel Notre-Dame a été constituée le 21.09.2011 sous l'impulsion de la Ville de Martigny et des Communes de Martigny-Combe, Bovernier et Trient. Au 01.01.2012, elle reprenait l'exploitation de l'établissement médico-social (EMS) le Castel Notre-Dame, cédé par la Congrégation des Sœurs de St-Maurice, initiatrices de nombreux projets sanitaires dans le Canton depuis le début du 19^{ème} siècle.

Les quatre Communes fondatrices sont Martigny, Bovernier, Martigny-Combe et Trient, tous les Exécutifs communaux ayant donné leur accord écrit au projet.

Le maître d'ouvrage (MO) du projet de construction et propriétaire du futur bâtiment est la Fondation Castel Notre-Dame. La Commune de Martigny, par ses Services techniques municipaux est Assistante au Maître de l'ouvrage (AMO) et appuie le MO lors de toutes les phases du projet de construction. Les heures consacrées sont décomptées et offertes en soutien à la Fondation Castel Notre-Dame.

A noter encore que le propriétaire du foncier est, et restera, la Commune municipale de Martigny, qui mettra à disposition le terrain à la Fondation Castel Notre-Dame, via la constitution d'un Droit distinct et permanent (DDP), pour une durée de 60 ans.

Une rente annuelle sera versée à la Commune de Martigny. L'établissement du Droit distinct et permanent permet ainsi de conserver la maîtrise et la propriété du foncier.

Financement projeté

Le Grand Conseil a décidé en séance du 8 mai 2023 d'allouer à la Fondation Castel Notre-Dame pour la construction du nouveau bâtiment, une subvention cantonale de CHF 9'776'239.--.

S'agissant du solde de CHF 30'433'761.-- à financer, une répartition des engagements en proportion du nombre d'habitants de chaque Commune partenaire, l'engagement à la charge de la Commune de Martigny se montant à CHF 26'180'948.--.

Le financement de l'investissement comprend trois parties distinctes :

- Subvention liée à la construction de CHF 3'258'746.-- ;
- Subvention liée à l'exploitation de CHF 9'462'860.-- ;
- Cautionnement solidaire des Communes membres du Conseil de Fondation de CHF 13'914'719.--.

Le total de l'apport en "cash" pour la Ville de Martigny se monte donc à CHF 12'266'230.--.



CONSEIL GENERAL

La Fondation du Castel Notre-Dame est chargée de trouver le financement restant, soit CHF 16'175'014.--, auprès d'intermédiaires financiers.

Le cautionnement communal de CHF 13'914'719.-- ne devrait dès lors être activé qu'en cas de besoin de la Fondation, laquelle devra respecter des conditions financières visant à protéger les intérêts des Communes partenaires.

Appréciation du projet par la CoGest

Pour les motifs liés aux finances, développés dans le rapport sur le budget 2024, la CoGest s'est intéressée de près aux conséquences financières d'un investissement qui reste conséquent pour notre Ville.

Interrogé sur ce point, l'Exécutif nous a confirmé avoir les mêmes préoccupations, l'opportunité de cet investissement ayant été réévaluée, au regard des récentes évolutions de la situation financière de la Ville. En outre, en cas d'évolution négative du coût des matériaux ou d'autres indicateurs financiers, le projet pourrait toujours être bloqué par l'Exécutif, ce qui est également de nature à rassurer les membres de la CoGest.

On notera encore que le recours à un cautionnement solidaire nous paraît opportun d'un point de vue financier, dans la mesure où ce montant ne devra pas faire l'objet d'un amortissement pour les années futures et allégera sensiblement les charges liées à cet investissement.

Tout en gardant cette vigilance bien nécessaire en cette période d'incertitude financière, la vision de l'Exécutif consistant à poursuivre des investissements pour le bien-être des citoyens ainsi que le dynamisme de la Ville, mérite d'être soutenue.

Ainsi, la CoGest a voté, à l'unanimité, l'approbation du message relatif à l'EMS « Castel Notre-Dame » à Martigny dans le sens où il est proposé :

- de valider un crédit d'engagement de CHF 14'260'000.-- ;
- d'autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement ;
- de valider le cautionnement solidaire pour les emprunts contractés et projetés de CHF 16'175'000.--.

5.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a pris connaissance du message adressé par le Conseil municipal au Conseil général en lien avec le projet de l'EMS « Castel Notre-Dame ». Nous tenons à remercier l'Exécutif communal et les intervenants pour la séance thématique du 7 novembre 2023. Cette séance était nécessaire pour bien saisir les détails d'un investissement aussi important. Concernant le fond de ce projet, notre groupe s'est dans un premier temps réjoui des images présentées et du projet en soi. Nous avons ensuite été quelque peu inquiets dans la capacité financière de la Commune à soutenir ce projet à hauteur de plus de 16 moi de francs. De plus, cautionner cette réalisation à un montant de plus de 12 moi de francs dans une situation aussi tendue, le groupe PLR avoue avoir freiné un peu son engouement pour cette construction.

Après plusieurs questions, notre groupe s'est vu rassuré par l'Exécutif communal qui a honoré nos interrogations et réussi à palier nos craintes. Le point crucial pour nous qui mérite d'être soulevé est l'exigence fixée par le Conseil communal, à savoir maintenant, aucun projet de construction ne démarrera avant d'avoir reçu le 80% des soumissions des entreprises. Cela nous permettra de respecter le budget fixé et de démarrer les chantiers de manière plus sereine. Nous comptons et faisons confiance au Conseil municipal afin de ne pas hésiter à repousser le projet si le facteur des coûts devait exploser.

Nous tenons également à bien mettre en avant que pour ce projet du Castel, ce n'est cette fois-ci pas, et à la différence des coûts antérieurs, la Commune de Martigny qui est porteur du projet, mais bien la fondation du Castel-Notre-Dame. De plus, grâce au DDP qui est signé, la Commune reste propriétaire du terrain.



CONSEIL GENERAL

Un répartition équitable et proportionnelle des coûts est faite entre les communes régionales pour la participation au financement et aussi pour le cautionnement.

Le groupe PLR tient à ce que ses aînés et peut-être même pour certains d'entre nous, puisque la durée de vie d'un tel établissement est fixée à environ 50 ans, puissent bénéficier d'un bâtiment tel que celui du Caste-Notre-Dame, mais surtout des conditions bien plus avantageuses et de sa politique de recouvrement qui sont prévus par rapport aux EMS d'ordre privé actuellement construits.

Notre groupe approuve ainsi à l'unanimité les message en lien avec le Castel-Notre-Dame adressé par l'Exécutif au Conseil général en date du 31 octobre 2023.

5.3 Groupe Le Centre / Sophie Fort

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe du Centre a étudié avec beaucoup d'intérêt le projet
Du nouveau Castel ainsi que son financement.

Nous avons eu la chance d'assister à une présentation complète et d'apprécier la qualité du travail fourni.

Notre analyse s'est portée sur certains points qui nous ont permis de nous déterminer :

1. Le prix journalier pour les futurs habitants du Castel qui restera à la hauteur des prestations complémentaires et qui offrira à chacun la possibilité d'intégrer la nouvelle structure.
2. Les mini unités par étage qui permettront une exploitation modulable en fonction des besoins variables.
3. Un bâtiment à taille humaine qui paraît adapté à l'évolution des soins et qui complètera l'offre d'accueil martigneraïne.
4. Des locaux lumineux, spacieux, accueillant et fonctionnels pour les résidents, leurs proches et le personnel ; ainsi qu'une bonne intégration dans ce quartier résidentiel.

Grâce aux compléments apportés par Sandra Moulin-Michellod, le groupe du Centre accepte à l'unanimité le subventionnement et le cautionnement de l'EMS Castel Notre Dame par la commune de Martigny.

5.4 Groupe Les Vert.es / Mathilde Michellod

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.es a examiné avec attention le message relatif au subventionnement et au cautionnement de la construction du nouvel EMS Castel à Martigny-bourg.

Compte tenu que le bâtiment actuel n'est plus aux normes de sécurités récentes, qu'il présente de graves lacunes en termes d'isolation périphérique et de protection sismique, il nous semble adéquat de le remplacer par un nouveau.

Nous aurions été impressionnés si le projet proposé était labellisé Minergie-A plutôt que -P compte tenu de l'investissement très important qu'il représente, cela aurait été une formidable carte de visite pour la ville et un signal très fort pour encourager les autres promoteurs à aller jusqu'au bout de la démarche Minergie.



CONSEIL GENERAL

Nous sommes également surpris que le nombre de chambres ne soit pas supérieur à celui d'aujourd'hui, sachant que la population est vieillissante, nous ne pensons pas que les structures de soins à domicile arriveront à compenser le nombre croissant de personnes âgées qu'il faudra prendre en charge à l'avenir.

Nous vous rappelons aussi que les personnes âgées sont particulièrement vulnérables en cas de canicule, il faudra donc s'assurer d'une très large couverture végétale dans les aménagements extérieurs.

Au final et malgré les remarques précitées, le groupe des Verts accepte la proposition du Conseil municipal, le projet de nouveau Castel allant globalement dans la bonne direction, vers moins de gaspillage énergétique et plus de confort pour les résidents.

5.5 Groupe PS-GC / Cyril Moulin

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Au nom du groupe du PS-GC, je tiens à partager notre position concernant le projet de construction du nouvel EMS "Castel Notre-Dame" à Martigny, tout en soulignant certains aspects critiques.

Prudence Financière et Budget :

Nous tenons à exprimer notre inquiétude face au budget global de CHF 40'210'000.- pour ce projet. Notre groupe est résolument contre tout dépassement de ce budget initial. Nous sommes conscients de l'importance de maintenir une discipline financière stricte, particulièrement dans un contexte économique incertain. Il est crucial que le coût total du projet reste dans les limites prévues, évitant ainsi une charge financière imprévue pour les habitants.

Inclusion des Panneaux Solaires et Démolition de l'Ancien Bâtiment :

Notre groupe est particulièrement préoccupé par la manière dont les panneaux solaires sont financés dans ce projet. Bien que nous soyons satisfaits de voir que l'installation de panneaux solaires est prévue, il est inquiétant de constater que leur coût n'est pas inclus dans le budget initial de CHF 40'210'000.-. Leur financement en tant que coût supplémentaire soulève des questions importantes sur la transparence et la gestion financière du projet. Pour notre groupe, intégrer des solutions durables telles que l'énergie solaire dès le début est non seulement une démarche écologique, mais aussi une stratégie économiquement plus sage à long terme.

De même, la non-inclusion des coûts de démolition de l'ancien bâtiment dans le budget initial nous semble être une omission significative. Ces aspects doivent être considérés comme des éléments intrinsèques du projet global, et non comme des coûts additionnels.

Soutien au Projet :

Malgré ces préoccupations, notre groupe soutient fermement le projet du nouvel EMS "Castel Notre-Dame". Nous reconnaissons pleinement l'utilité et la nécessité de ce projet pour le bien-être de nos aînés. Un EMS moderne, bien équipé et respectueux de l'environnement est essentiel pour offrir des conditions de vie de qualité à notre population vieillissante.

En conclusion, bien que nous soutenions le projet, nous insistons sur une gestion financière rigoureuse pour garantir la réussite et la viabilité à long terme de ce projet essentiel pour la communauté de Martigny.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à accepter ce message.

CONSEIL GENERAL

5.6 Vote

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 54

Acceptation : 54

Refus : 0

Abstention : 0

L'objet est approuvé par les membres présents.

5.7 Commentaire du Conseil municipal / David Martinetti

Au nom de l'Exécutif, j'aimerais remercier tout le monde de votre confiance. Je tiens aussi à remercier Stéphane Jordan et Jérémie Lugari, ici présent, qui ont beaucoup travaillé dans le cadre du projet, dans le cadre du concours, et aussi dans le cadre de l'évolution du projet. Nous sommes aussi comme vous soucieux de faire correctement les choses, on a pris de temps pour poser ce projet et on a pris du temps pour avoir des prix. Les soumissions sont en train de rentrées, on va mettre tout en œuvre pour respecter le budget

6 Message relatif à la rénovation de la Piscine municipale

6.1 Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de gestion (CoGest) a pu examiner le message susmentionné.

Pour ce faire, nous avons notamment pu participer à la séance spécifique de présentation du projet le 7 novembre 2023 en présence de Madame la Présidente Couchepin Vouilloz, du Chef de Service Petoud ainsi que M. Jordan, architecte de la Ville.

Nous exprimons ici nos sincères remerciements à ces acteurs clés, dont les explications ont facilité notre compréhension.

Contexte de la rénovation de la piscine municipale

La demande du Conseil Municipal concerne la rénovation impérieuse de la piscine municipale, une infrastructure centrale pour notre Ville et nos concitoyens. La piscine actuelle, datant de plusieurs décennies, nécessite une mise à niveau urgente pour répondre aux normes de sécurité et offrir des installations modernes aux habitants de Martigny.

Enjeux et objectifs de la rénovation

La rénovation vise à moderniser les installations, améliorer l'efficacité énergétique, et garantir la sécurité des usagers. La fréquentation record de 85'000 visiteurs en 2022, atteste de l'importance de cet équipement pour les Martignerains, les résidents régionaux et les touristes. Comme observé dans d'autres Villes ayant entrepris des rénovations similaires, la revitalisation de la piscine municipale est essentielle pour répondre aux besoins croissants de la population.

Avantages et nécessité d'une piscine municipale

Vitalité communautaire : La piscine municipale est un lieu de rassemblement essentiel, favorisant la cohésion sociale et le bien-être de la population. Elle offre des activités récréatives et sportives accessibles à tous, renforçant le tissu social de Martigny.



CONSEIL GENERAL

Attractivité Touristique : Une piscine moderne et bien entretenue contribue à l'attractivité touristique de la Ville. Les infrastructures de loisirs sont des éléments clés pour attirer les visiteurs et stimuler l'économie locale.

Bienfaits pour la santé : La pratique régulière de la natation et des activités aquatiques favorise la santé physique et mentale. La piscine municipale joue ainsi un rôle préventif dans le domaine de la santé publique, en encourageant un mode de vie actif.

Le contexte financier de la Commune et les perspectives ont amené de vifs débats au sein de la Commission de Gestion quant au bienfondé d'un investissement d'une certaine ampleur, sur l'exercice 2024 et 2025.

Soutien de la Commission de Gestion

Avec 12 voix pour, une abstention et un vote contre, la CoGest a voté en faveur du message du Conseil municipal, à savoir

- Valider un crédit d'engagement de 8,5 millions de francs pour le projet de rénovation
- Autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement.

Nous sommes convaincus que cette initiative contribuera non seulement à moderniser nos infrastructures, mais aussi à promouvoir le bien-être de la communauté et à renforcer l'attrait de Martigny, en tant que Ville dynamique et accueillante.

6.2 Groupe PLR / Samuel Orsinger

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Dans un contexte tel que connu par tout le monde, l'appel à la prudence lorsque nous avons évoqué le montant d'investissement prévu pour la rénovation de la piscine de Martigny. 8,5 moi oui, mais pourquoi et comment ? Nous souhaitons mettre l'accent sur ce que va représenter ce montant d'investissement très important. Ce sont principalement les installations techniques qui vont être revues à neuf et qui sont extrêmement coûteuses. C'est-à-dire des travaux peu visibles en surface. Ce travaux sur le bassin et les conduites garantiront à la piscine une utilisation effective sur les 50 prochaines années au minimum. Cela résoudra également les problématique d'étanchéité et les coûts liés à la réfection de la peinture dans le fonds du bassin effectuée chaque année. A tout cela, vient s'ajouter les économie qui se feront sur les coûts d'exploitation dû à une installation actuellement énergivore.

La principale raison qui nous pousse à accepter ce montant de 8,5 moi et que sans cela il est fort possible que la piscine ne soit plus exploitable. Quand on sait l'intérêt et l'attachement de la population martigneraise et régionale porte à notre précieuse piscine, il serait regrettable de devoir s'en priver. Cela va au-delà du domaine du sport, car nous touchons à un lieu de vie avec un attrait touristique important pour la ville et un lieu de vacances estival pour certaines familles.

Il est primordial de bien comprendre qu'hormis la pataugeoire qui sera refaite, l'isolation du bassin, le local technique et quelques petits investissements, la piscine municipale ne verra pas de lifting significatif avec cette rénovation.

Le groupe PLR souhaite et espère vivement que lorsque la situation économique sera moins tendue et les budgets moins serrés, les vestiaires et environ pourront également être rénovés dans la continuité des travaux déjà effectués.

En tant que membre de la Commission des sports, je tiens à vous remercier de nous avoir impliqué dans ce dossier et d'avoir intégré un membre du Conseil général dans les séances de présentation. Nous tenions à relever que nous aurions volontiers aimé participer davantage au projet et surtout être mis au courant de l'évolution du dossier avant la présentation officielle du 7 novembre dernier. Cela afin de valoriser le travail des membres de notre commission.

CONSEIL GENERAL

C'est donc à l'unanimité que le groupe PLR accepte le message adressé par le Conseil communal à notre attention en date du 31 octobre 2023 pour la rénovation de la piscine municipale.

6.3 Groupe Le Centre / Justin Vouillamoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'état de la piscine ne fait aucun doute : des réparations s'imposent. Le groupe du Centre reconnaît cette nécessité et approuve l'investissement de 8.5 millions de francs pour sa rénovation. Toutefois, je souhaite profiter de cette brève intervention pour adresser une requête aux membres de l'Exécutif : aidez-nous à jouer notre rôle de conseillers généraux ! En effet, nous sommes encore une fois contraints d'approuver un point à l'ordre du jour sans possibilité de le retravailler par manque de temps. Certes, il y a eu une séance d'information et des discussions ont eu lieu ces derniers jours, mais nous devons prendre une décision immédiate sans marge de modification.

À chaque préparation de plénum, notre groupe pèse le pour et le contre des propositions, mais finit par les accepter, souvent par urgence. Le choix se résume à accepter le projet avec ses défauts ou à le rejeter totalement. Nous souhaitons pouvoir remonter les envies et les demandes des usagers et de la population et pour cela du temps est nécessaire. Mon point est qu'il serait intéressant de planifier les votes un ou deux plénums avant la date de mise en application du règlement, du texte ou du projet afin de pouvoir le retravailler. Je sais très bien que c'est presque irréalisable de prendre de l'avance sur les dossiers sachant leur nombre et leur importance, mais ça serait sympa d'essayer.

En somme, le groupe du Centre soutient l'investissement de 8.5 millions de francs et espère que vous nous aiderez à colorer nos débats.

6.4 Groupe Les Vert.es / Miko D'Inverno

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.es a examiné avec attention le message relatif à la rénovation de la piscine municipale.

Compte tenu que le bassin actuel fuit et que le complexe est très gourmand en énergie et notamment chauffé au gaz, il nous semble nécessaire de le rénover.

Le groupe des Verts accepte donc la proposition du Conseil Municipal, le projet proposé allant dans la bonne direction, vers moins de gaspillage d'eau et d'énergie tout en promettant une longue durée de vie.

6.5 Groupe PS-GC / Thomas Dos Santos Silva

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS-GC soutient fermement la rénovation de la piscine municipale de Martigny. Ce projet revêt une importance capitale pour nos familles et pour le renforcement du tissu social de notre ville.

Une Infrastructure Sociale Essentielle :

La piscine municipale n'est pas seulement une installation de loisirs ; elle est un lieu de rencontre et d'échange social, essentiel au bien-être de nos citoyens. Dans une société de plus en plus fragmentée, offrir un espace où les familles, les jeunes et les aînés peuvent se retrouver et partager des activités est crucial.



CONSEIL GENERAL

C'est une question de justice sociale, permettant l'accès aux loisirs et au sport pour tous, indépendamment de leur milieu socio-économique.

Engagement envers les Familles et la Jeunesse :

En tant que groupe de gauche nous croyons fermement que l'investissement dans les infrastructures publiques telles que la piscine municipale est un investissement dans l'avenir de nos enfants et de nos familles. La rénovation améliorera non seulement la qualité et la sécurité des installations, mais offrira également des opportunités accrues pour l'éducation à la natation et aux activités aquatiques, essentielles au développement des jeunes.

Durabilité et Inclusivité :

La rénovation de la piscine doit également être l'occasion d'intégrer des solutions durables. L'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement sont en parfaite adéquation avec nos valeurs socialistes de préservation de l'environnement pour les générations futures. De plus, nous devons veiller à ce que la piscine soit accessible à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite, renforçant ainsi l'inclusivité de nos services publics.

Une Vision à Long Terme :

La décision de rénover la piscine municipale ne doit pas être vue comme une simple dépense, mais comme un investissement à long terme pour la santé, le bien-être et la cohésion sociale de notre communauté. C'est un engagement envers une qualité de vie améliorée pour tous les citoyens de Martigny.

En conclusion, le groupe PS-GC soutient sans réserve le projet de rénovation de la piscine municipale. Nous sommes convaincus que cet investissement reflète non seulement nos valeurs de solidarité et d'égalité, mais aussi notre engagement envers un développement communautaire durable et inclusif.

6.6 Vote

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 54

Acceptation : 54

Refus : 0

Abstention : 0

L'objet est approuvé à l'unanimité des membres présents.

6.7 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Tous les groupes ont relevé l'importance de la piscine sous l'angle de la cohésion sociale, du bien vivre, en plus des vertus du sport et qu'il s'agit d'un maillon essentiel à Martigny. Nous sommes heureux que vous partagiez ce constat-là que la population nous a beaucoup remonté. Allons de l'avant avec cette piscine et le projet n'est pas encore à l'enquête, il y aura encore des discussions, et bien sûr que tout le monde reste à l'écoute et je tiens à rappeler à chacun le rôle des uns et des autres. Je me souviens encore cette séance dans le froid de la salle de gym du Bourg pendant le COVID où M. Chevrier rappelait le rôle de l'Exécutif et Législatif, et peut-être que nous devons reprendre cela, car nous n'avons pas les mêmes rôles les uns et les autres et il n'est pas question qu'un législatif se sente lésé de ne pas s'impliquer concrètement dans une réalisation. Ceci étant dit, je rappelle que les remarques sont toujours les bienvenues concernant les usages et qu'il a toujours des possibilités d'en discuter. Ce qui a été fait avec M. le Vice-président qui est venu présenter ce projet. Merci de votre confiance et votre élan pour cette piscine.

CONSEIL GENERAL

7 Approbation du budget 2024 de la Commune de Martigny

7.1 Comment Rapport de Commission de Gestion / Robert Gay-des-Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunis à trois reprises en novembre 2023, les membres de la CoGest ont pu examiner le budget présenté par l'Administration communale et remercient les différents intervenants pour les réponses et précisions apportées à leurs questions. Un merci particulier à MM. Petoud et Dély pour leur soutien dans nos travaux d'analyses ainsi qu'à Madame la Présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz.

Message

A titre liminaire, il a été relevé que la présentation des écritures des comptes de résultats et d'investissements n'indique plus les écarts en % entre les années. Cette pratique, temporaire, nous a considérablement gêné dans nos travaux. Les prochains documents seront adaptés en conséquence, ceci à notre satisfaction.

Sur le fond, la CoGest s'inquiète, sur le moyen et long terme, de la situation financière de notre Ville.

La Ville prévoit un budget 2024 déficitaire de CHF 3'399'350.00, soit un total de charges de 125'558'160.00 pour des revenus de 122'158'810.00. Les investissements prévus sont de 19'476'000.00.

La marge d'autofinancement de 5'686'350.00 se réduit au fil des années.

Interpellé sur cette question, l'Exécutif nous a confirmé partager cette inquiétude en lien avec l'évolution négative de plusieurs indicateurs financiers.

Selon les explications reçues, cette évolution négative s'explique par l'augmentation des charges liées (obligations légales) et semi-liées (à savoir les charges indispensables à l'exécution des tâches communales telles que les frais de personnel, d'infrastructures ou les intérêts de la dette) ainsi que les diminutions des recettes fiscales, suite aux décisions prises par le Grand Conseil du Canton du Valais, lesquelles impactent considérablement le ménage communal.

A noter qu'une nouvelle révision de la loi fiscale en faveur des contribuables valaisans, actuellement en consultation, aurait également des conséquences négatives pour les Communes, une diminution des recettes fiscales de 38,7 millions de francs pour l'ensemble des Communes valaisannes étant annoncée.

Interrogé plus spécifiquement sur l'évolution négative du degré d'auto-financement au cours de ces dernières années, l'Exécutif souligne qu'au vu des investissements soutenus de ces dernières années ainsi que ceux projetés jusqu'en 2028, il est normal que ce ratio soit bas puisque l'on compare la marge d'auto-financement avec les investissements nets.

Selon les projections remises à jour qui ont pu nous être présentées, la limitation des investissements dès 2028, couplée à une augmentation espérée de la marge d'auto-financement à moyen terme devrait réduire le recours aux fonds étrangers (l'endettement) et influencer de manière positive cet indicateur.

L'endettement par habitant passe ainsi de CHF 437.00 au 1^{er} janvier 2023 à CHF 1'624.00 au 31 décembre 2024.

La fortune figurant au bilan est de CHF 44'319'438.00 au 1^{er} janvier 2023.

On relèvera que cette fortune est constituée par l'accumulation au fil des années des excédents de produits du compte de résultats et qu'il s'agit-là d'une réserve comptable qui permet d'absorber les excédents de charges actuels ainsi que ceux des exercices futurs.

CONSEIL GENERAL

A cette fortune s'ajoute également le patrimoine financier communal qui avoisine les CHF 144'000'000.00. On relèvera que ces actifs sont évalués à leur valeur d'acquisition et non à leur valeur vénale (valeur du marché) de sorte que la situation financière de notre Commune est bonne et qu'il nous est toujours possible à ce jour de réaliser des investissements importants, tout en gardant des finances saines et sans devoir, à court terme, vendre des actifs du patrimoine financier.

L'Exécutif nous a également fait part de sa volonté de maintenir les services à la population ainsi que les investissements prévus, une augmentation de la charge fiscale des Contribuables n'étant pas à l'ordre du jour.

S'agissant des charges, elles augmentent de CHF 4'419'972.00 par rapport à 2022. Les principales augmentations concernent les subventions cantonales et la participation au subventionnement du CMS, ces charges non maîtrisables représentent le 36.04 % des coûts.

Nous avons également été informés du fait que tous les services communaux ont fait des efforts conséquents pour limiter, dans la mesure du possible, les charges maîtrisables. Ainsi, CHF 750'200.00 de charges ont été réduits par rapport au budget 2023. Si l'on ajoute à cela l'incidence négative de l'augmentation des tarifs d'électricité et de gaz de CHF 327'800.00, ces efforts ont permis un gain sur les charges de près de CHF 1'083'000.00 par rapport au budget précédent.

Comparées aux comptes bouclés 2022, ces charges diminuent de 1,7 mios.

Les recettes fiscales diminueront d'environ CHF 500'000.00 suite à l'acceptation, par le Grand Conseil, de l'augmentation des montants de déduction des forfaits pour les primes d'assurance maladie.

Les charges du personnel augmentent de 3,57 % alors que les amortissements comptables atteignent le total de CHF 9'095'000.00 contre CHF 7'361'000.00 pour le budget 2023.

Charges et revenus du compte de résultats

1. Administration générale

L'analyse du budget par l'Exécutif, a permis une baisse de 20 % des frais d'entretien des bâtiments administratifs, seuls les frais essentiels liés au volume des bâtiments sont inclus, y compris les mises en conformité électrique pour un montant de CHF 530'000.00.

L'augmentation des amortissements est liée aux montants des investissements budgétés pour les années 2023 et 2024. Les travaux importants de transformation de l'ancienne Ecole Club Migros dans le bâtiment du Manoir accroissent les charges d'amortissements.

2. Sécurité publique

La formation de deux aspirants et des formations de tir et de perfectionnement sont prévus pour l'ensemble du corps de police.

Les charges de traitement de la protection civile vont être transférées à l'Etat dès le 1^{er} janvier 2024.

3. Formation

Les subventions des Institutions IDIAP et CREM sont régies par la loi fixant la localisation des institutions cantonales de formation et de recherche du degré tertiaire.

La révision de cette loi cantonale est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les contributions des Communes sièges se réduisent et celles du Canton augmentent, à titre de compensation de la réduction.

4. Culture, Sport, Loisirs, Eglise

Différents montants sont attribués aux diverses associations et à diverses institutions. Une réévaluation n'est pas envisagée, l'objectif de l'Exécutif est le maintien des prestations actuelles.

CONSEIL GENERAL

La taille annuelle des arbres sur certaines avenues et rues en Ville est nécessaire pour garantir au mieux la sécurité et les gabarits. Les services communaux favorisent déjà une arborisation en port libre.

5. Santé

L'augmentation de la subvention au CMS s'explique notamment par l'augmentation des heures de prestations d'environ 10 à 11 % par année pour répondre aux besoins.

Le CMS Martigny & Région est, selon le Service de la Santé Publique, le CMS qui a le meilleur taux de facturation en Valais. Le renchérissement de 1,5 % pour 2024 octroyé par le Canton du Valais participe à l'augmentation de la subvention. Pour rappel, les coûts sont pris en charge à 70 % par le canton et à 30 % par la Commune.

Les traitements dentaires en soins conservateurs sont subventionnés dès la naissance et jusqu'à 16 ans. Ces dernières années, la Commune de Martigny a versé, à titre facultatif, un 10 % supplémentaire au cadre légal de 40%.

A partir de 2024, compte tenu de la situation financière plus délicate des finances, il a été décidé de se limiter au cadre légal de 40 %. La Fondation sociale existe pour soulager les situations difficiles.

6. Prévoyance sociale : néant

Néant.

7. Mobilité et voies de communication

Le poste de subventions cantonales correspond à la participation communale aux travaux d'entretien des routes cantonales, principales et intercantionales selon une clé de répartition réglée entre les Communes et le Canton qui est issue de la loi cantonale sur les routes.

8. Environnement et Aménagement du territoire

Le projet technique des micros-polluants est toujours en phase d'étude et sera présenté aussitôt validé par les instances cantonales. Celui-ci doit être compatible au projet d'augmentation de la capacité qui est en phase d'avant-projet pour une mise à l'enquête publique espérée en 2025.

Le plan climat a été repris avec la nouvelle Déléguée au Développement durable, ce d'entente avec le Canton.

9. Services économiques

La taxe pour irrigation a été reprise du Règlement de Charrat qui est toujours en vigueur et elle est appliquée. Celle-ci est composée d'une taxe d'utilisation annuelle (plaine et coteaux) et d'une taxe de consommation selon la zone et le type d'irrigation.

Différentes actions économiques sont prévues en 2024. Les montants cumulés ont été revus à la baisse pour le budget 2024.

10. Finances et impôts

Avec le passage au MCH2, le bénéfice d'un exercice comptable peut être soit attribué à la réserve de politique budgétaire, soit comptabilisé comme bénéfice et augmenter directement la fortune de la Ville. La réserve constituée peut ainsi couvrir des pertes futures tout en atténuant le résultat déficitaire d'un exercice comptable afin de préserver la fortune de la Ville.

Le prélèvement à la réserve de politique budgétaire n'a pas été mentionné dans le budget 2024 étant donné que les comptes 2023 de la Ville sont toujours en cours et n'ont pas été bouclés. Il est en effet difficile de connaître à ce jour le montant qui sera encore disponible pour le bouclage des comptes 2024.

CONSEIL GENERAL

Investissements

Dans sa séance du 25 octobre 2022, le Conseil municipal a validé sa stratégie numérique 2023-2026, prévoyant de déployer une solution ERMS (records management électronique) à l'ensemble de son Administration. Ceci permettra de répondre aux obligations légales en matière d'information, aux exigences de transparence et de préserver les droits des personnes. Les bénéfices attendus sont multiples.

Les investissements futurs sont revus d'année en année en fonction des priorités et de la situation financière qui est évaluée de façon régulière au bouclage des comptes annuels et lors de la préparation du budget. Le montant net des investissements planifiés à ce jour se monte à 19.5 mios pour 2024, 12.9 mios pour 2025, 25.7 mios pour 2026 et 13.9 mios pour 2027.

Trois investissements majeurs sont planifiés ces prochaines années, à savoir la construction d'un nouveau complexe à la Bâtiaz pour un objectif financier de 25 mios (sans fixation sur les données relatives au prix de la construction), la rénovation de la piscine municipale pour 8.5 mios et la participation à la construction du nouveau castel pour 12.2 mios.

Petit fascicule

Un montant de CHF 802'800.00 est budgété au poste Autorités et Commissions. Ce montant englobe, notamment, les dépenses pour le Conseil Général, les Bureaux électoraux, le Conseil municipal et le Juge de Commune.

L'engagement de M. David Thurre comme commandant du feu et responsable de l'Etat-Major de conduite a apporté la sérénité dans ce Service.

Les travaux prévus d'un million à la patinoire ont pour objectif l'assainissement de la structure porteuse, soit les piliers et murs porteurs en béton et charpente de toiture métallique ainsi que l'ajout d'une installation de déshumidification. Le Bureau d'Ingénieur civil annonce une prolongation de durée de vie de la patinoire de minimum 10 ans.

Cette réalisation permettrait de poursuivre les activités de sports de glace sans interruption, tout en laissant du temps aux porteurs du nouveau projet de patinoire.

Des travaux sont prévus pour le parking de la place du Midi. Il s'agit d'une réhabilitation d'aménagement de surface comprenant l'amélioration de la mobilité douce, la création d'un chemin piétons et une arborisation renforcée.

L'agrandissement du Barryland provoque un manque de place pour la Foire du Valais. Ainsi, un accord a été trouvé entre les partenaires pour une occupation temporaire de deux mois des courts 5 et 6 du tennis et de la parcelle adjacente.

Le chantier de transformation du bâtiment de l'horloge au Bourg avance. Les travaux de gros œuvre sont maintenant terminés. Le montant total du budget, pris en charge par M. Léonard Gianadda, est de 4 mios.

C'est l'occasion pour notre Commission de remercier une nouvelle fois notre généreux mécène pour ses innombrables contributions, tant culturelles que financières, qui ont fait rayonner notre Ville bien au-delà des frontières cantonales. Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Conclusions

Au vu de l'ensemble des considérations et remarques qui précèdent, la CoGest réitère ici ses préoccupations quant à l'évolution de la situation financière de notre Ville.

Comme il a été relevé dans le préambule, plusieurs révisions fiscales décidées à l'échelon cantonal ont pour conséquence directe de péjorer la situation financière des Communes, une évolution similaire pouvant être observée dans d'autres Communes de plaine.



CONSEIL GENERAL

Il nous semble dès lors important que le Conseil d'Etat du Canton du Valais, de même que le Grand Conseil prennent acte de cette évolution financière négative à l'échelon communal, évolution qui ne pourra perdurer sur le moyen/long terme sans que cela ait des conséquences négatives sur les prestations qui peuvent être supportées par les Communes.

S'agissant du cas particulier de la Ville de Martigny, une gestion prudente durant les exercices passés nous permet de disposer d'une fortune au bilan, de même que d'un patrimoine financier important, lesquels permettent temporairement de faire face aux investissements prévus. L'effort consenti par les différents Services communaux sur les charges est également apprécié. L'Exécutif tient à jour l'évolution de la marge d'auto-financement et de la fortune communale par le biais d'une projection sur cinq ans qui est régulièrement actualisée.

Cette vigilance devra rester de mise pour les prochains exercices, notamment pour les investissements qui devront faire l'objet d'une approche ciblée et adéquate.

Au vu de ce qui précède, à l'unanimité, la CoGest approuve :

- Les décisions annuelles d'imposition en vertu des articles 232 et 240 LF
- Le budget 2024 de la Commune

7.2 Groupe PLR / Merita Huruglica Hajdari

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR s'est réuni pour discuter et étudier le budget 2024 ainsi que le fascicule transmis avec les informations complémentaires. Il y a quelques années, une tendance surprenante inhabituelle mais tellement jouissante s'était installée dans nos comptes. Nous avons connu des recettes fiscales extraordinaires, des bénéfices exceptionnels, une Commune dans une situation économique confortable et qui se voyait préparer des années difficiles avec confiance. On les pensait plus loin dans le temps, mais nous y voilà déjà en plein dedans, avec un budget 2024 qui se veut déficitaire de près de 3'399'350 CHF et une marge d'autofinancement désigné par les facteurs économiques comme étant mauvaise puisqu'elle ne permettra pas de couvrir les investissements prévus de plus de 19 mios de francs.

De quoi s'inquiéter, s'alarmer, oui on peut se poser la question et on souhaite connaître la position de notre Exécutif communale. Notre groupe aurait souhaité conserver son nid douillet mais nous avons bien consciences que si nous pouvons faire des efforts sur les charges maîtrisables, comme cela a été fait pour le budget 2024, par une réduction de près de 1 mio de francs. Personne ne peut maîtriser la tendance inflationniste, les rentrées fiscales, les différents changements importants qui ont lieu ces dernières années et qui ont un impact direct sur nos comptes.

Les groupe tient à relever le travail qui a été fait par les services de la Commune pour diminuer les charges dites maîtrisables. Nous doutons cependant que ces charges puissent être réduites d'autant et surtout chaque année. Dans l'analyse de ce budget, notre groupe s'est soucié de savoir si la Commune de Martigny a les reins assez solides pour poursuivre avec des cycles d'investissement aussi lourds et aussi importants dans une période aussi tendue et incertaine. Est-ce que nous devons investir autant ? maintenant ? Les groupe PLR se réjouit toujours des projets qui visent à maintenir des prestations de qualité pour les citoyens, soigner les routes et les infrastructures et tous les projets qui nous permettent de rester attractif pour le tourisme et le développement économique de notre. Nous tenons à conserver le dynamisme et le confort dont on bénéficie actuellement. Nous souhaitons cependant être rassuré par nos conseillers communaux de mesures réfléchies à ce stade et qui seront mises en place afin de garantir la capacité à pouvoir poursuivre avec un catalogue des investissements aussi prenant l'année prochaine, mais aussi une vision globale par anticipation pour les années à venir.

Le groupe PLR rappelle que les différentes acquisitions faites auparavant garantissent une fortune d'environ 44 mios au 01 janvier 2023. Nous voilà rassuré. Cette fortune est constituée par l'accumulation au fil des années des excédents de produits du compte de résultat et qu'il s'agit là d'une réserve comptable qui permet d'absorber des excédents de charges actuels ainsi que des exercices futurs.

CONSEIL GENERAL

A cette fortune s'ajoute également le patrimoine financier communal qui avoisine les 144 mio. Ces actifs sont évalués à leur valeurs d'acquisition et non à leur valeur du marché de sorte que la situation financière de notre commune est bonne. Au besoin certains éléments peuvent être vendus, ceci est un élément clé pour notre groupe. Nous apprécions fortement ce volet du bilan qui assure une compensation certaine des chiffres négatifs. Nous nous posons tout de même la question vu l'évolution du marché immobilier actuelle, si la vente de biens ne serait pas envisageable et opportune ? Quel bien serait réalisé en premier ? A-t-on des entreprises intéressées pour des projets concrets ?

Notre groupe a confiance en l'Exécutif communal de la Ville de Martigny et tient par-dessus tout à relever que si l'on veut sortir un peu de l'aspect chiffré, il nous semble important de le rappeler : Martigny va bien, c'est une ville qui est bien gérée, qui continue de se développer et qui nous satisfait au quotidien par tous les projets qui évoluent pour notre plus grand plaisir.

Au vue de ce qui précède, le groupe PLR approuve à l'unanimité les décisions annuelles d'imposition en vertu des articles 232 et 240 de la LF, le budget 2024 tel que présenté par la Commune, et autorise les engagements nécessaires au financement des investissements précités.

Je ne peux pas terminer ma prise de parole sans rendre hommage au nom du groupe PLR à ce grand homme, à notre mécène, à cette figure de Martigny, qui a marqué la culture, l'art, l'éducation, la Ville, le Canton et le pays. Je parlais des années avant, des belles années, oh combien M. Gianadda a façonné Martigny et contribué. M. Gianadda merci pour tout. Au nom du groupe PLR, toutes nos condoléances à la famille, aux amis et aux proches de Monsieur Léonard Gianadda.

7.3 Groupe Le Centre / Marie-Thérèse Giroud

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe du Centre s'est penché sur l'étude du budget 2024. Le groupe du Centre fait part de son inquiétude sur l'état des finances communales et prend note de la prévision d'un budget déficitaire 3'399'350 CHF et de la réduction de la marge d'autofinancement. Il prend acte que cette évolution négative pourrait être réajustée à partir de 2028.

L'endettement par habitant passe ainsi de 437 CHF au 01 janvier 2023 à 1624 CHF au 31 décembre 2024. La fortune figurant au bilan est de 44'319'438 CHF au 01 janvier 2023, le patrimoine financier avoisine les 144 mio. Le groupe prend acte de la volonté de l'Exécutif de maintenir les services à la population et du maintien du taux d'impôt. Les efforts pour limiter les charges dans les services communaux sont soulignés comparés aux comptes bouclés 2022, ces charges diminuent de 1.7 mio. Les charges du personnel augmentent de 3.57% alors que les amortissements comptables atteignent le total de 9.95 mio contre 7 mio pour le budget 2023.

Le groupe prend note de la diminution des recettes fiscales suite à l'acceptation par le Grand Conseil de l'augmentation du montant de déduction de forfaits pour les primes d'assurance maladie. Il prend note avec satisfaction que différentes actions économiques sont prévues en 2024 et aussi de l'importance et de la nécessité des investissements majeurs planifiés : construction d'un nouveau complexe à la Bâtiaz pour un objet financier de 25 mio, rénovation de la piscine municipale pour 8.5 mio et la participation à la construction du nouveau Castel pour 12,2 mio. Afin de permettre de continuer les activités de sports sur glace sans interruption, le groupe du Centre prend connaissance des travaux prévus à la patinoire. Nous sommes d'avis de souligner l'importance de ces activités pour notre population.

Le groupe du Centre approuve les décisions d'imposition en vertu des articles 232 et 240 LF ainsi que le budget 2024 avec la vigilance demandée dans les investissements prévus pour les prochaines années. Le groupe remercie les services communaux et la Commission de gestion pour leur travail.

CONSEIL GENERAL

7.4 Groupe Les Vert.es / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert.es a contrôlé avec attention le budget 2024 proposé ainsi que les différentes explications fournies par l'exécutif et les chefs de service.

Les Vert.es remercient l'exécutif ainsi que les chefs de service pour leur travail permettant de présenter un budget relativement équilibré malgré les circonstances difficiles liées à l'inflation, à la crise climatique, au contexte géopolitique actuel.

Le groupe des Vert.es tient à relever les points positifs suivants qui ont retenu notre attention, à savoir :

- 1) la décision au combien raisonnable de refaire à neuf le Castel plutôt que de le rénover, sachant que ce bâtiment très ancien est un gouffre énergétique qui pourrait d'ailleurs s'effondrer en cas de secousse sismique importante
- 2) la rénovation de la piscine elle aussi très gourmande en énergie et qui présente une fuite importante nécessite d'être refaite rapidement
- 3) un maintien général des investissements avec le projet d'un futur complexe scolaire à la Bâtiaz

Cela étant dit, le groupe des Vert.es tient aussi à relever les points suivants sur lesquels nous avons de sérieuses réserves :

- 1) Baisse significative du montant alloué à des études sur la biodiversité qui est en péril autant dans le monde qu'en Suisse, cela va clairement à l'encontre de la prise de conscience fédérale sur le sujet qui est très préoccupant selon les experts consultés, ceci préoccupe d'autant plus les Verts que lorsque la commune plante des arbres pour lutter contre les îlots de chaleur, il s'agit très souvent de la même espèce sur le même emplacement, ce qui n'est évidemment pas favorable à la biodiversité.
- 2) Concernant les énergies renouvelables, au risque de se répéter encore une fois cette année, Martigny ne propose d'investir dans le solaire photovoltaïque qu'environ 1/20ème de ses investissements 2024, quand on sait qu'un privé qui veut installer des panneaux chez lui devra investir au minimum 1/5ème de son salaire annuel et qu'on a pris 10 ans de retard sur ces énergies renouvelables, ce montant est une nouvelle fois insuffisant.
- 3) Nous avons observé récemment que, malgré le budget déficitaire à venir, Martigny a remis l'éclairage de la tour de la Bâtiaz en route, ceci est un très mauvais message pour la population puisque nous sommes toujours dans la crise énergétique et climatique. D'autre part, nous trouvons que ce n'est pas le moment de verser dans le sentimentalisme ou le populisme alors que certaines personnes peinent à payer leur facture d'électricité à la fin du mois.
- 4) Enfin nous apprenons que l'électrification des bus urbains de Martigny reste encore une année de plus au stade de l'intension alors que la ville de Sion aura terminé sa transition fin 2024, n'avons-nous pas les moyens de suivre l'exemple de la capitale pour une partie de notre réseau ?
- 5) Finalement, le groupe des Vert.es s'interroge sur la vision à long terme de nos autorités. Quelle taille de ville et combien d'habitants pense-t-on pouvoir supporter à l'avenir sans mettre en péril les comptes, car plus la ville grandira, plus les coûts en infrastructures augmenteront et c'est sans compter les surcoûts liés à la crise climatique qui nous semblent largement sous-estimés lors des projections que l'exécutif nous a présentées.

Tenant compte de toutes les remarques précitées, le groupe des Vert.es a décidé :

- d'approuver les décisions annuelles d'imposition en vertu des art. 232 et 240
- de laisser « libre choix » sur le budget 2024 de la commune tel que présenté

CONSEIL GENERAL

7.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Représentant le groupe PS-GC, je souhaite partager notre analyse et position sur le budget 2024, élaboré par le Conseil municipal, sans revenir sur les détails financiers présentés dans le rapport complet et précis de la CoGest. Reconnaisant la nécessité des efforts entrepris pour une gestion prudente, nous exprimons des réserves spécifiques reflétant notre engagement pour l'équité sociale, la sécurité publique et la solidarité communautaire.

Nous observons avec préoccupation les conséquences des révisions fiscales à l'échelle cantonale, qui menacent la stabilité financière de notre commune. Ces révisions semblent avantager néanmoins les contribuables les plus aisés, au détriment de la solidarité communautaire. En tant que parti de gauche, nous plaçons pour des mesures fiscales qui soutiennent de manière équitable les couches les plus vulnérables de notre société, notamment en répartissant la charge fiscale de manière plus juste et proportionnelle.

La réduction de 10% des subventions pour les soins dentaires des enfants nous alarme. Bien que conforme à la loi cantonale, cette mesure impactera significativement les familles modestes de Martigny, surtout dans le contexte des hausses actuelles des prix. Nous proposons un barème basé sur la taxation fiscale pour une allocation plus équitable de ces aides, alignée avec notre vision d'une société juste et solidaire.

Nous insistons sur la nécessité d'investir de manière ciblée, en privilégiant les projets ayant un impact direct sur la qualité de vie des citoyens. Les coûts liés à des projets comme la rénovation de la piscine municipale, la construction du nouveau Castel et du bâtiment scolaire dans un futur proche doivent être évalués en termes de bénéfices sociaux et communautaires.

Cependant l'augmentation des charges non maîtrisables, notamment pour le subventionnement du CMS, suscite notre inquiétude. Il est crucial de ne pas compromettre ces services essentiels.

De plus, nous soulignons la nécessité d'investir davantage dans la formation et l'équipement des services de sécurité publique, tels que les pompiers et la police, pour garantir une réponse efficace et professionnelle aux urgences.

Un de nos membres a fait remonter au sein du groupe la vétusté du poste de Police, il estime que ces locaux ne répondent plus aux normes actuelles et aux nombres d'employés que compte ce service indispensable à une ville comme la nôtre. Alors ne pas voir d'investissement dans ces différents services jusqu'en 2027 ou au-delà nous préoccupent la moindre. Autre service tout aussi important, qui retient notre attention, en voyant le dérèglement climatique est celui des Pompiers. Sommes-nous prêts à affronter une catastrophe naturelle comme celle qu'a connu le haut-valais cet été ? Notre groupe pense que « pas suffisamment » malheureusement.

Bien que nous reconnaissons l'importance et la valeur du volontariat, nous constatons que ce modèle a ses limites, notamment en termes de professionnalisme et d'efficacité lors des interventions d'urgence. Pour remédier à cela, nous proposons la création de postes supplémentaires au sein de ce service qui a une importance régionale. Avec la venue du nouveau commandant David Thurre qui semblent faire l'unanimité par son engagement et ses compétences indéniables, ce service vit actuellement une refonte complète. Dès lors une personne à la gestion des formations permettrait ainsi aux pompiers volontaires de se concentrer pleinement sur leur formation pratique les soirs de cours, sans être chargés de la logistique ou du nettoyage qui peuvent représenter 30 à 40% de leur temps de cours. Cette mesure certes coûteuse renforcerait la qualité de la prise en charge lors des interventions et augmenterait l'efficacité et la sécurité pour tous les citoyens de Martigny.

Tout en soutenant le budget 2024, nous restons préoccupés par les futurs investissements et la diminution de notre marge d'autofinancement. La hausse des coûts d'emprunt et un endettement croissant menacent la santé financière de la ville. Comparée à d'autres villes valaisannes, Martigny s'en sort relativement bien, mais des discussions avec le canton seront vraisemblablement nécessaires pour éviter une réduction des prestations sociales dans un futur proche.



CONSEIL GENERAL

Je ne pouvais pas conclure ma prise de parole devant vous ce soir, sans rendre un immense hommage à M. Leonard Gianadda qui a tant fait pour la population Octodurienne. N'ayant pas eu forcément l'occasion de le côtoyer dans la vie privée, je retiendrais une phrase de ce grand Monsieur un jeudi de marché pendant une campagne cantonale, « mes intentions de vote me concerne mais je ce que je peux vous dire, c'est que je pratique activement le socialisme ».

Alors pensons à être solidaire ! Merci M. Gianadda !

Merci pour votre attention et je vous invite à accepter le budget tels que présenté.

7.6 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Ce budget a été élaboré dans un contexte assez difficile, on l'a dit, et les années à venir, on le craint, qu'elles soient comparables. Aussi, tous les services se sont attelés à analyser de manière approfondie les charges relatives à leur domaine d'activité. Je tiens là à les remercier parce qu'ils ont réussi de manière significative, d'une part à faire l'effort intellectuel, mais l'effort aussi en pratique d'aboutir à des résultats, et la plupart relèvent le défi en devenant encore d meilleur créatif encore et par la « niac », l'envie qu'ils ont, de porter notre Commune en plus loin, et cela vraiment je tiens à les remercier du fond du cœur pour tout cet effort.

Bien sûr qu'on est dans une situation difficile, cela implique des choix. Et si on veut maintenir les prestations de qualité pour les citoyens, c'est un choix de l'Exécutif, on ne veut pas augmenter les impôts, c'est aussi un point cardinal de l'Exécutif, on ne peut pas augmenter des postes et des postes auprès des employés, même si certain avait de bonnes idées ou pourrait mériter du soutien. Je fais allusion notamment aux nouveaux sapeurs-pompiers Rexhepi, que l'on félicite pour son engagement citoyen à soutenir nos pompiers. Evidemment que l'on pourrait mettre plus et encore, mais aujourd'hui nous avons un retour qualitatif sur les interventions et c'est cela qui est indispensable et essentiel, même et surtout grâce aux miliciens.

La Ville de Martigny prévoit un budget qui est déficitaire. Ça c'est une nouveauté, vous avez articulé les chiffres avec des charges à de 125 mio et des revenus à plus de 122 mio. Ce qui est plus difficile c'est cette marge d'autofinancement qui est extrêmement basse, c'est un point d'alerte, que l'on a. Nous avons établi avec l'Exécutif et M. Petoud le chef des finances toute une série de critères qui vous avaient été présentés en janvier 2023 pour pouvoir suivre les différents éléments chiffrés pour voir si sur le chemin sur lequel nous sommes et sentir les éléments qui pourrait changer assez rapidement pour pouvoir redresser les choses s'il le faut. Parce que la question que la plupart d'entre vous a posée et les groupes et la CoGest ont relevé, c'est ce qu'on peut toujours investir aussi fortement dans une situation financière qui n'est pas complètement sereine et pas idéale. Alors la réponse est oui de notre point de vue mais en gardant justement une analyse scrupuleuse sur ces critères pour ne pas dévier et être débordé par de nouveaux événements. Nous avons de plus, ça a été relevé, une fortune de plus de 40 mio qui existe et année après année, je venais vers vous en vous disant « tant mieux c'est extraordinaire, on a fait des bons chiffres, on a eu des rentrées fiscales extraordinaires, les charges ont été extrêmement bien gérées, mettons de côté pour les années plus difficiles ». Grâce à cette manière de fonctionner et de ne pas avoir dilapider la richesse, non plus dans des projets qui n'étaient pas essentiels, nous avons aujourd'hui ce coussin qui permet de voir venir l'avenir. De plus, nous avons un grand patrimoine financier qui est dans nos comptes à une valeur d'acquisition, la plupart et même parfois amortis, alors que l'on pourrait réaliser certaines pièces de ce patrimoine, et là aussi c'est un garde-fou important. Ces dernières années, on a augmenté ce patrimoine, donc ça ne serait pas dramatique de céder certaines parcelles ou autres pour y amener du cash dans nos finances, pour financer quelque chose ou pour permettre à des entreprises de s'installer dans notre Commune, c'est l'un de nos buts aussi prioritaire, c'est de pouvoir faire venir encore plus d'entités.

Grâce à ces différents éléments, on maintient qu'il faut aller de l'avant avec les investissements et penser que les temps seront meilleurs dans une année ou deux avec des prix plus bas pour les réalisations, cela nous n'y croyons pas, il y a peut-être même l'effet inverse quand la pression se fait sentir, les entreprises et entrepreneurs font parfois des prix plus bas, ce qui semble se dessiner et que les offres arrivent un peu plus basses que ce qui était visé, c'est un bon point. Donc se dire qu'il faut repousser à l'avenir, vous avez validé pour la piscine et le Castel parce qu'on les avait aussi poussés jusqu'au bout.



CONSEIL GENERAL

Ce sont des investissements essentiels pour le bien-vivre de notre communauté et nous y tenons. Sinon pour le reste des investissements, vous l'avez vu, la continuité des travaux qui avaient été lancés, le passage des Neuvilles, à relever aussi les finitions du Centre de loisirs et de culture, un lieu qui sera extraordinaire pour la jeunesse et ça aussi l'Exécutif on tenait à aller au bout. Il y a le nouveau centre scolaire qui est à l'étude, ça aussi c'est un événement important. Un mot encore sur le photovoltaïque, la Commune investit partout sur les toits de nos bâtiments qui peuvent supporter du photovoltaïque, car nous n'avons pas de finances supplémentaires pour refaire de nouveaux toits. Partout où les toits ont une qualité suffisante, c'est à l'étude ou c'est en cours de déploiement et à relever que Sinergy qui sont les services industriels de la Ville sous forme de SA investissent massivement aussi dans le photovoltaïque et aussi dans le CAD qui est en grande croissance. Les éléments de durabilité, ces préoccupations-là sont très ancrées dans notre Ville.

L'une d'entre vous a dit « Martigny va bien » et ce sont aussi les termes que j'ai envie de reprendre, on sent qu'il y a une bonne cohésion dans les quartiers. Nous n'avons aucun quartier ghetto à Martigny, c'est extraordinaire cela, ce n'est pas seulement de le décréter qui fait que ça se vit comme cela, une grande force de notre Ville et on aimerait poursuivre avec cela et je remercie les uns et les autres qui ont salué qu'il y a quelque chose de bien qui se passe à Martigny. Donc, il faut être extrêmement vigilant avec les chiffres, avoir des critères pointus, être scrupuleux avec ces critères-là, et ne pas se laisser embarquer dans une vague de sinistrose ou vouloir investir sur des éléments populistes ou populaires alors qu'ils ne seraient pas essentiels. Donc Martigny va bien, je termine sur ces mots.

7.7 Vote

Imposition

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 54

Acceptation : 54

Refus : 0

Abstention : 0

L'objet est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Budget 2024

Méthode : En personne, en se levant

Nombre de personnes votantes : 53

Acceptation : 52

Refus : 0

Abstention : 1

L'objet est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

7.8 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Merci pour votre confiance, cela encourage tous nos chefs de service à continuer cette voix de créativité.

8 Divers



CONSEIL GENERAL

8.1 Commentaire du Conseil municipal / Dorian Farquet

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

A la suite de la question de Madame Séverine Cesalli, Conseillère générale, concernant les possibilités pour améliorer la sécurité des cyclistes, le Conseil municipal vous apporte les éléments de réponses suivants.

En effet, comme relevé Martigny possède un fort potentiel cyclable pour les déplacements quotidiens. Les aménagements cyclables actuels sont repris sur la carte vélo et celle-ci mentionne bien les éléments, notamment avec le métrominuto indiquant les faibles temps de parcours entre les différents quartiers de la Ville. Vous avez apporté dans votre question un petit historique reflétant les mesures prises par la Ville en faveur du vélo à Martigny ces dernières années, notamment le franchissement en mode doux de la RN71 au Nord de la gare de Martigny en site propre, la mise en place et le développement de vélos en libre-service et l'amélioration continue de l'offre de stationnement vélos.

Nous tenons ici à ajouter quelques éléments récemment mis sur pied comme la bourse aux vélos en partenariat avec pro-vélos mais également la journée de nouvelle mobilité avec la participation de différents acteurs, le défis bike to work, et les cours vélos pour les famille en partenariat avec le TCS. Un groupe de travail « mobilité douce » regroupant les services techniques de Martigny, le service de mobilité du Canton du Valais et pro-vélos est également en place depuis 2 ans. Ce dernier a pour but d'échanger sur les bonnes pratiques et les mesures prises par la Ville de Martigny.

Concernant les aménagements cyclables à Martigny, le concept vélo est continuellement mis à jour. Ces compléments se basent sur plusieurs documents de planification supérieure dont notamment le projet d'agglomération de 4^{ème} génération du coude du Rhône, du plan intercantonal du coude Rhône, du plan sectoriel du coude du Rhône, des différents projets en cours, mise en zone 30, requalification d'axes, stationnement vélos, ect sur le territoire communal de Martigny. De plus un véloring adapté soit une axe prioritaire, aménagé et identifié pour les cyclistes est à l'étude pour répondre au déplacement Nord-Sud et Ouest-Est.

Dans nos travaux en cours, le passage des Neuvilles comprend l'offre de mobilité douce en générale et plus particulièrement pour les vélos avec la création de pistes cyclables et de continuité adaptée. En périphérie, le réseau routier agricole est adéquat pour la pratique du vélo dans un cadre naturel. L'aménagement d'une route dédiée au trafic agricole autorisé et aux vélos nécessite la pose d'une signalisation verticale autorisée et est compatible au niveau sécuritaire avec les tronçon de liaison selon les commentaires ci-dessus. La phase de tests réalisée en 2022 et 2023 a rencontré un réel succès, la mesure est donc reconduite, et nous sommes en train d'étudier d'autres secteurs afin d'étendre la mesure.

Hormis l'amélioration constante du réseau routier, d'autres actions visent également à sécuriser les usagers. On peut notamment citer l'introduction généralisée dès 2018, ou 2023 pour Charrat, des zones de 20 ou 30 km/h. La prochaines et dernière étape concernera le quartier de la verrerie. Avec le recul nous pouvons aisément démontrer l'efficacité de ces mesures sur la sécurité apportée à tous les utilisateurs. Ce partage de l'espace unique de trafic par différents type d'utilisateurs repose essentiellement sur le respect des règles, sur la courtoisie et la bienveillance des usagers y compris pour les enfants débutants ou seniors. A rappeler ici qu'à la suite de la modification de la loi au 01 janvier 2021, les enfants de moins de 12 ans ont la possibilité de circuler sur le trottoir en mixité avec les piétons, la courtoise est la règle le partage de l'espace commun.

Les standards d'aménagement cyclable recommandés différent selon plusieurs critères telles que l'intensité du trafic, l'exploitation du réseau routier, la vitesse autorisée, la déclivité et j'en passe. La typologie d'aménagement doit donc être choisie après évaluation du contexte dans lequel il s'implante. Exemple pour la rue du Simplon devant le CO, celle-ci est au cœur de la zone 30 avec le lien d'une zone 20. C'est pourquoi la mixité a été choisie comme aménagement au lieu de bandes cyclables. A contrario, la rue du Simplon à 50 km/h, entre le giratoire des Neuvilles et les Avouillons, a vu tout dernièrement la réalisation d'un élargissement de ses bandes cyclables à environ 1m80. Concernant les bandes cyclables et la problématique des places de stationnement longitudinales, il est de rappeler que les gabarits routiers évoluent avec le temps et n'étaient pas les mêmes il y a 10 ans comme à n'en pas douter ils ne seront pas les mêmes dans 10 ans.

La réfection et entretien des différents axes routiers est échelonné dans le temps et ce pour différentes raison. Ils ne



CONSEIL GENERAL

peuvent donc pas tous répondre au même gabarit actuellement souhaité. Des réflexions sont menées pour tous les projets comme dernièrement à la rue des Avouillons où nous avons préféré l'an passé supprimer les places de stationnement en longitudinale afin de créer deux bandes cyclables. Nous tenons aussi à rappeler la possibilité de partager l'espace routier et de circuler en mode mixte est permis et recommandé selon la situation rencontrée et en fonction des zones. La mise en œuvre de contre-sens cyclables permet également d'améliorer le cyclisme en milieu urbain en évitant des détours aux vélos. Des améliorations sont en cours avec la suppression à venir des places de stationnement à la rue des Marronniers, à la rue de l'Hôtel de Ville et à la rue du Manoir. De plus, et pour exemple, une pré-sélection dédiée aux vélos pour l'accès à la rue de la Moya en contre-sens cyclable vient d'être réalisée.

Le projet d'agglomération de 4^{ème} génération prévoit plusieurs mesures pour la mobilité douce. Certains projets comme l'avenue des Neuvilles, le hub du parcours vitae, les passerelle sur la Dranse pour la liaison entre les communes de Martigny et Martigny-Combe, l'itinéraire cyclable le long de la Dranse, le stationnement vélos prennent tous en compte l'amélioration de la mobilité douce et de ses aménagements. Le concept de service hivernal a déjà été présenté, les détails ne seront donc pas donnés ici, mais il repose sur des priorités d'interventions et des moyens de mise en œuvre pour un déblaiement des neiges efficace. Celui-ci peut effectivement provoquer des situations provisoires compliquées pour certains utilisateurs de l'espace public. Nous tenons juste ici à rappeler que nous sommes une ville à la montagne.

Vous demandez l'installation d'un panneau indiquant une distance à respecter entre les véhicules et les vélos comme cela peut se faire en France voisine. La garantie de garder une distance latérale suffisante lors d'un dépassement d'un vélo a été débattu en 2017 au Conseil national à la suite d'une interpellation. Le Conseil fédéral estime que la réglementation actuelle est suffisante et qu'aucune jurisprudence ne définit concrètement une distance minimale. Il est évident que celle-ci doit être apprécié au cas par cas en tenant compte de la situation comme lors de tout type de dépassement. Il est donc à ce jour et faute de modification de la LCR impossible d'installer ce genre de panneau. A noter que la carte vélos de la Ville contient déjà des conseils de sécurité.

Au vue des différentes mesures prises par la Municipalité et expliquées ci-dessus, oui le Conseil municipal prend à cœur les thématiques liées à la mobilité douce et cyclable, le sujet de la sécurité dépend principalement du bien vivre ensemble et les règles de bien séance des usagers. Une communication plus soutenue peut aussi contribuer à une meilleure entente avec les nombreux utilisateurs de l'espace public. Pour cette raison, le Conseil municipal a donc décidé de mettre en place une sensibilisation spécifique à ce sujet à l'approche du printemps prochain. Cette communication sera faite par la police municipale. Merci de votre écoute.

8.2 Commentaire du Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Au nom de l'Exécutif, j'aimerais exprimer à Olivier Dely notre profonde gratitude. Il a consacré 21 ans de sa vie professionnelle en tant que secrétaire municipal. Son dévouement et son travail acharné ont grandement contribué au fonctionnement efficace de notre administration. Merci Olivier pour ta contribution exceptionnelle, ton soutien indéfectible, et ton amitié.

8.3 Groupe les Vert.es / Séverine Cesalli

Je souhaitais remercier le Conseil municipal pour le travail effectué suite à mon interpellation. J'ai eu de beaucoup de retours de la population, il y a vraiment un demande, pas seulement de savoir ce qui se fait dans les commissions, mais aussi ce qui se fait concrètement au quotidien pour que les cyclistes en ville de Martigny puissent se sentir en sécurité. Je souhaiterais en savoir plus sur le véloring et je me réjouis de ces échanges.

8.4 Commission santé, affaires sociales et formation / Pilar Dini

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Il y a un peu plus de 8 semaines, la foire du Valais, comme à son habitude, s'installait pour 10 jours de folie au cœur de notre ville, accueillant plus de 248'000 visiteurs.

Cette affluence, qui bat des records année après année, laisse des traces. Les rues et ruelles alentours, la place

CONSEIL GENERAL

Centrale également en sont les malheureux témoins, surtout durant les heures nocturnes.

Et pourtant, au petit matin, la ville semble déjà avoir fait fi de cette agitation et des traces de toutes sortes qui en résultent. La population se réveille dans une ville qui a déjà fait peau neuve jusqu'à la prochaine soirée.

Pour ce travail de titan pendant ces 10 jours et tout au long de l'année également, un immense MERCI à tous les employés de la voirie qui, jour après jour, s'attellent à maintenir notre ville impeccable.

8.5 Groupe les Vert.es / Ludovic Pignat

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La Commune de Martigny investit régulièrement une partie du produit de nos impôts communaux dans des études sur l'état de la Ville et sur les infrastructures communales ou sur d'autres sujets de notre Commune préférée. Pourquoi ne pas mettre ces rapports d'études à disposition du Conseil général sur le K-Drive ? En effet, ces rapports peuvent aussi nous intéresser et peuvent faciliter le dialogue entre le Conseil communal et le Conseil général.

8.6 Groupe les Vert.es / Mathilde Michellod

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Si je prends la parole ce soir c'est pour vous faire part d'une problématique récurrente en termes de déneigement. J'ai souhaité passer par le biais des divers, car c'est un sujet des plus actuels qui peut avoir des impacts déplorables. En effet, la route des îles est bien souvent moins déneigées et salée que la route d'Ottan. La carrefour étant beaucoup à l'ombre, la route est très souvent gelée et très glissante. Cela représente un réel danger pour les usagers de la route et les piétons, pas plus tard que dimanche un accident a eu lieu dans ce carrefour avec une voiture arrivant à petite vitesse qui a glissé dans le virage et a englouti une autre, une chance qu'il n'y ait pas eu de blessés ou d'enfants qui traversaient la route. L'année passée au même endroit arrivant à 10 km/h et freinant 100 m à l'avance pour bien prendre de la marge, j'ai totalement glissé, n'arrivant plus à freiner, je n'ai pu reprendre le contrôle que sur la route d'Ottan. A nouveau, par chance, aucune voiture n'arrivait et aucun piéton ne traversait.

Par peur qu'un drame se produise cet hiver, je souhaitais porter l'attention sur ce problème.

8.7 Groupe Le Centre / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Son départ laisse un vide immense dans le monde de la culture et des arts, un vide que ses œuvres mémorables continueront heureusement à remplir.

Léonard Gianadda était bien plus qu'un simple mécène ; il était un fervent défenseur de la culture, un homme dont la passion pour la préservation du patrimoine et le soutien aux artistes notamment a laissé une empreinte indélébile sur notre monde. Sa vision, sa détermination et son dévouement ont inspiré des générations, façonnant le paysage culturel de manière incommensurable.

Léonard Gianadda a su transcender les frontières et les époques, érigeant un pont entre le passé et le présent, entre les artistes et leur public. Son héritage continuera d'inspirer et d'éduquer, guidant les générations futures vers un amour intemporel pour la beauté et la créativité.

CONSEIL GENERAL

Dans ce moment de deuil, rappelons-nous avec gratitude le don précieux qu'était Léonard Gianadda pour notre communauté et pour le monde. Puisse-t-on perpétuer son héritage.

Nos pensées les plus sincères vont à sa famille, à ses amis et à tous ceux qui ont été touchés par sa générosité et sa passion.

8.8 Commission santé, affaires sociales et formation / Nathalie Rouvinez

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

L'année dernière, au plénum de décembre, le groupe PS de par son président Milaim Rexhepi prenait la parole pour évoquer « le désarroi qui entoure certaines personnes, familles ou associations » et proposait une action caritative à l'approche des fêtes de fin d'année.

Il invitait également la commission SASF à réfléchir à cette idée et aux modalités possibles.

Notre commission a pris à cœur ce sujet et l'a plusieurs fois évoqué en séance. Plusieurs points ont alimenté les échanges, notamment le choix de l'association à soutenir et la nécessité de laisser la liberté à chacune et chacun de faire un don. Nous avons choisi de privilégier des associations dont le siège se situe à Martigny. Plusieurs d'entre elles ont été évoquées. Pour cette année, nous vous proposons de soutenir **les cartons du cœur**.

Nous avons pu rencontrer Sonia Moulin, présidente de cette association, qui nous en a expliqué les enjeux.

Les **cartons du cœur**, ce sont une trentaine de bénévoles qui œuvrent depuis plus de 30 ans au service des plus déshérités. Ils soutiennent, par année, plus de 550 personnes du district de Martigny.

Celles-ci peuvent être au chômage, en âge AVS, des familles monoparentales, des jeunes en recherche d'un premier emploi, des working poor, finalement, toute personne en situation de précarité ou traversant une phase difficile.

Sonia Moulin nous donnait l'exemple d'une grand-maman qui a pu bénéficier de ce coup de pouce car elle devait garder ses petits-enfants durant les vacances et ne s'en sortait pas financièrement.

Les cartons sont préparés chaque semaine avec des produits alimentaires secs, des produits de nettoyage et d'hygiène. Le bénéficiaire reçoit également une carte cadeau d'une valeur de 40.- pour pouvoir compléter son carton avec des produits frais de son choix.

Financièrement, cette aide se chiffre à plus de 20'000 frs par année pour l'achat de marchandises. Quant aux modalités, la liberté est laissée à chacune et chacun de soutenir cette association.

Pour ceux qui souhaitent adhérer à notre action, sur chaque table se trouve un flyer avec les coordonnées bancaires ou un code QR pour TWINT.

Nous vous remercions d'avance pour votre générosité et votre soutien qui permettront de compléter et d'agrémenter les cartons du cœur qui seront distribués durant cette période particulière de l'année.

Nous aimerions également rendre hommage à M. Léonard Gianadda, un homme au grand cœur qui a tant fait pour l'art et la culture et tout autant, plus discrètement, pour les œuvres sociales en soutenant par exemple de nombreuses associations de notre ville, dont les cartons du cœur.

Nous vous souhaitons déjà de belles et lumineuses fêtes.



CONSEIL GENERAL

Le Président remercie tout le monde et souhaite une agréable soirée ainsi que de belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

La séance plénière se clôture à 21h46.

Sandy Monnet
Président du Conseil général

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil général